ASSEMBLÉE NATIONALE

20 janvier 2017

ADAPTATION DU CODE MINIER AU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 4382)

Commission		
Gouvernement		
Adopté		
	AMENDEMENT	N º 87
	présenté par M. Tardy	
	ARTICLE 4	
À l'alinéa 9, après le mot :		
« est »,		

insérer les mots:

« rendu public puis ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.